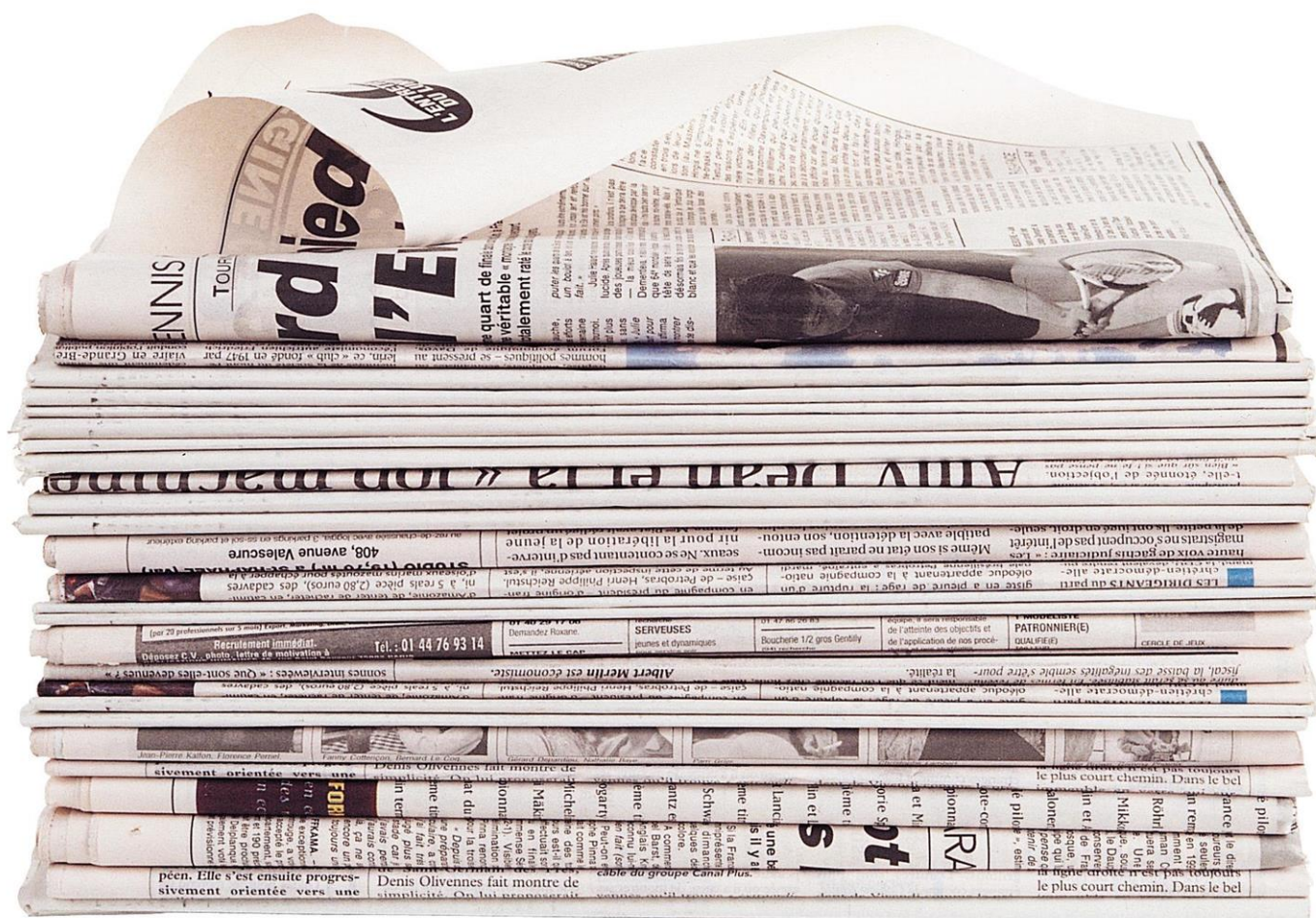


# REVUE DE PRESSE



06 DECEMBRE 2016  
> 19 DECEMBRE 2016



Mardi 06 décembre 2016 / Pulligny

## Dans le monde des doudous



*Les enfants étaient aussi attentifs que leurs parents.*

Nanou Domalain sait y faire avec les 0-6 ans. Son spectacle a attiré une quarantaine de petits dans la salle de motricité à l'école maternelle.

Samedi matin, un spectacle « Au jardin des doudous » a été donné dans la salle de motricité de l'école maternelle. Il était organisé par « La Filoche » et joué par la compagnie « A pas de lune » pour les enfants âgés de 0 à 6 ans. Une quarantaine de petits spectateurs accompagnés de leurs parents, frères et sœurs sans oublier leurs doudous et « totosses » ont

assisté à la représentation dans une ambiance feutrée.

C'est Nanou Domalain, à la fois comédienne, chanteuse et conteuse qui a concocté cette histoire de doudous délaissés, perdus, recueillis. Chaque doudou recueilli emmène le jeune public dans son univers, rempli d'odeurs, de chansons, d'ombres chinoises, de satin et de câlins.

Au jardin des doudous, chacun trouve sa place et s'y sent bien ! La cueilleuse de doudous y veille, avec sa guitare. Elle a fini sa prestation par : « Quand le moment venu, vous quitterez votre doudou, laissez-le s'envoler au jardin des doudous. » Les petits étaient fascinés et attentifs. Ils ont pu, pour certains, toucher les doudous après la représentation et découvrir le décor de plus près.

Prochaine animation à la médiathèque avec le concours de la Filoche le mercredi 21 décembre, à 14 h 30, sur la découverte de jeux divers.

---

Lundi 12 décembre 2016 / Marthemont

## Verger conservatoire au village



*Mise en place des arbres fruitiers.*

Collaboration réussie pour la mise en place d'un verger conservatoire sur un terrain situé à l'entrée du village. Onze arbres ont été plantés.

La commune vient de participer au programme de création de vergers conservatoires initié par la communauté de communes de Moselle et Madon et conduit sur le plan technique par l'Association régionale d'expérimentation fruitière de l'Est (Arefe) et l'association des Croqueurs de pommes.

Le verger de Marcel Siméon, situé à l'entrée du village, convenait parfaitement à ce type de réalisation. Un accord a pu être trouvé entre la commune et ses héritiers.

Le choix de variétés anciennes

Les greffons d'anciennes variétés de pommes et poires ont tous été prélevés, au mois de mars, dans les vergers de Marthemont. Les travaux préparatoires sur le terrain, nettoyage et trous de plantation, ont été réalisés par la commune. Onze arbres ont été plantés par les techniciens de l'Arefe, les Croqueurs de pommes et les conseillers municipaux. Il ne faut pas oublier la participation des migrants hébergés dans les anciens locaux de l'INRS à Pont-Saint-Vincent. Un chantier réalisé dans la bonne humeur malgré le froid polaire.

---

**Mercredi 14 décembre 2016 / Neuves-Maisons**

## Lancement des travaux de la nouvelle piscine

---

Le conseil communautaire de Moselle et Madon s'est réuni le jeudi 8 décembre au foyer culturel de Pulligny. Les élus ont voté à l'unanimité la délibération concernant les travaux préparatoires de la deuxième tranche de la ZAC Filinov à Neuves-Maisons. Ces travaux consistent en la dépose et le traitement de l'ensemble des voies ferrées. Il est également prévu la réalisation d'une voirie provisoire depuis la rue de l'abbé Muth qui servira à terme d'accès au site Champi. Concernant la construction du futur centre aquatique, le lancement de la consultation des entreprises en vue de sa construction a été adopté avec 5 abstentions. La nouvelle piscine sera terminée au premier semestre 2019.

Les tarifs 2017 de l'eau étaient à l'ordre du jour et sur ce point, les élus ont décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau au-delà de la trajectoire décidée en 2015 et basée sur un lissage de 15 centimes par an jusqu'en 2019.

---

**Dimanche 18 décembre 2016 / Neuves-Maisons**

## Première pierre pour le futur centre aquatique

---



*Pose de la première pierre de la piscine en présence de nombreux élus du territoire (.)*

Dans un peu plus de deux ans, la nouvelle piscine de Moselle et Madon ouvrira ses portes et remplacera l'actuelle âgée de plus de 40 ans et qui ne répond plus aux attentes des habitants. D'un coût d'environ 12 M€, le nouvel équipement sera orienté vers les sports aquatiques avec un bassin sportif éducatif de 25 x 15 m en inox proposant 6 couloirs de nage dont le fond sera mobile sur une partie du bassin. Les loisirs seront également de la partie avec un

bassin détente de 200 m<sup>2</sup> également en inox, un bassin petite enfance de 100 m<sup>2</sup> de type lagune de jeux et un pentagliss. Le site sera également équipé d'un espace forme-détente. L'ensemble du projet sera réalisé et fonctionnera dans le respect des principes de haute qualité environnementale. La pose de la première pierre a eu lieu vendredi matin et le nouveau centre aquatique sera mis en service aux alentours du deuxième semestre 2019.



# **COMMUNES**

## **CCMM**

## **Vidéosurveillance**

---

Lors de la dernière séance du conseil municipal, les points suivants ont été débattus et votés.

Les contrats d'assurance passés avec la société Groupama sont reconduits pour 2017. Ils concernent la flotte automobile, les chapiteaux, le transport de marchandises, les bâtiments, le mobilier et le parc informatique. Une procédure d'appel à la concurrence est lancée pour 2018.

Pour le recensement de la population, qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017, Vanessa Muller est nommée coordinatrice pour la ville et le nombre d'agents recenseurs est fixé à cinq.

Suite à un constat par la gendarmerie fluviale de prises d'eau illicites dans les paquis communaux loués par la commune, le règlement intérieur de location des paquis est modifié au 1er janvier 2017. Les installations illicites sont interdites et doivent être démantelées.

La commune va acquérir une parcelle cadastrée au lieu-dit de l'Embanie, actuellement propriété de l'Etablissement public foncier de Lorraine. Cette parcelle présente un intérêt de par sa situation géographique dans le cadre d'un développement ultérieur de zones économiques ou à vocation tertiaire. Le règlement intérieur de location pour les salles municipales va être modifié. Des adaptations sont nécessaires pour clarifier certains points, notamment pour la remise du chèque de caution.

La commune souhaite s'équiper d'un équipement de vidéo protection, d'abord aux deux entrées de la commune. Le dispositif sera évolutif et permettra des compléments. Une consultation est lancée pour ce projet.

Cette année, la commune va verser 1290 € aux associations de la commune pour financer les Cartes jeunes associations. 86 jeunes sont concernés par cette subvention.

## **La cimenterie Vicat sous surveillance**

---

La cimenterie Vicat souhaitant étendre sa production, une enquête publique a été lancée. Au-delà même du fait que des vents dominants s'abattent régulièrement sur la commune, le maire entend que « tout se déroule dans le respect des règles ». La commune a donc fait parvenir un courrier en Préfecture afin que tout soit mis en œuvre pour minimiser les impacts écologiques.

Associations : le conseil attend du foyer rural une clarification du bilan financier avant toute attribution de subvention. En ce qui concerne le tennis-club, il note une insuffisance des adhésions. Une fusion avec d'autres clubs comme celui de Richardménil pourrait apporter une solution au problème et permettre une meilleure utilisation des courts. Les sommes allouées aux associations seront fonction des adhésions : 30 € par enfant, 15 € par adulte et 5 € pour les extérieurs.

Photocopieurs : devant le nombre particulièrement important de photocopies effectuées cette année, une mutualisation des copieurs existants (école et mairie) s'impose. Le contrat souscrit auprès de nouveaux prestataires va être revu.

Repas bio : la livraison de repas bio et de produits locaux au restaurant des enfants par Elior est reconduite.

- Périscolaire : Il se pose parfois des problèmes de dépassement horaire. Désormais, chaque demi-heure entamée après 18 h 30 sera facturée 5 €.

City stade : ravalement et démoissage sont prévus en février pour un montant de 740 € HT.

Route de Pont-Saint-Vincent : un cadenas sera installé sur la barrière, des panneaux limitatifs à 20/km/h seront posés, priorité sera donnée aux piétons.

- Rue de La Louvière : la voie est actuellement trop étroite pour permettre le passage des camions poubelles. Un arpentage effectué par la société Géodatis sera suivi d'un élargissement de la rue à 6 m.

L'opération de bornage s'élève à 1.150 € HT, supportés pour moitié par les parties concernées : 50 % par la mairie, 50 % par les riverains.

Les vœux seront présentés le 20 janvier à la population.

---

**Samedi 10 décembre 2016 / Viterne**

## Un nouveau maire

---



*Guy Devaux met son bulletin dans un vieux képi de garde-champêtre qui fait office d'urne. Et au final, c'est son nom qui est sorti du chapeau.*

Viterne s'est choisi un nouveau maire. Avec l'espoir que cela permette un retour à la sérénité dans la commune.

Est-ce la fin des tensions, polémiques et controverses ? Même s'il est encore trop tôt pour le dire, il est, en revanche, certain qu'une page vient de se tourner à Viterne. Le village a changé de maire. Le précédent, Ismaël Tahtaci, a démissionné. Il reste conseiller

municipal, mais il n'a pas participé ce vendredi soir à l'élection de son successeur.

Il a été le grand absent de la soirée. Les quatorze autres conseillers municipaux étaient, eux, là et bien là. Comme rien ne se fait dans le consensus total dans la commune, ils étaient trois à briguer la place de maire. Le plus jeune conseiller tout d'abord, Vincent Lumann, âgé d'une vingtaine d'années. Il n'a récolté que sa voix et quelques remarques acides d'autres élus sur son manque de participation au conseil.

Michel Petitjean a également postulé pour le poste de premier magistrat. Il a récolté quatre voix. Dernier candidat, donné favori, Guy Devaux, un retraité de 68 ans, obtient lui neuf voix et devient le nouveau maire. La suite est une formalité. Jean-Pierre Oudenot, Patrick Maj et David Bigot sont respectivement élus premier, deuxième et troisième adjoints. Le nouveau maire promet « une confiance totale retrouvée » au sein du conseil. Il évoque également les deux « dossiers importants » qui se profilent dans les mois à venir : la réalisation du PLU et la construction d'une résidence pour personnes âgées.

Il prend ensuite la première mesure de son mandat : la baisse de ses indemnités qui passent sous la barre des 1.000 €. Les autres décisions qu'il faudra prendre, seront plus complexes et moins populaires.

C.G.

---

**Samedi 10 décembre 2016 / Pulligny**

## Premier conseil des jeunes

---



*Une équipe qui ne manque pas d'idées (.)*

Les jeunes élus ont à peine revêtu l'écharpe tricolore que déjà, des projets se dessinent. Comme la réalisation d'un film pour présenter le village.

Ce mardi soir, Théo Deville, maire des jeunes, et son adjointe Jeanne Contal-Orditz ont ouvert la première séance de leur conseil municipal entourés des conseillers, Apolline Ollmann, Leïla Apostolo, Maël Feller, Juliette Marot, Clémence Rivat, Amandine Toussaint et Camille Contal-Orditz. Le maire Jean-Luc Dussaucy et son adjointe Audrey Normand en charge

du CMJ ont remis officiellement les écharpes tricolores à Théo et Jeanne. Deux autres animateurs étaient aussi présents pour les accompagner dans leurs réunions et leurs démarches, Daniel André (en service civique) et Thomas Maître D'Hotel (animateur territorial).

Deux à trois fois par an, les jeunes élus pourront participer aux conseils municipaux pour apporter leurs propositions et pour en débattre avec les adultes.

Après avoir relu chacun leur profession de foi, Thomas a retenu trois idées à développer.

Les enfants souhaitent réaliser un film de présentation de Pulligny. Ils devront aller au-devant des gens, faire des rencontres, découvrir l'histoire et la vie culturelle du village...

Les jeunes veulent aussi améliorer le terrain de jeux d'Entre Deux Eaux et proposent d'installer un radar pédagogique sur la route de Ceintrey dans les deux sens.

Thomas leur a expliqué que leurs prédécesseurs faisaient maintenant partie de l'accueil jeune mis en place tous les mardis soirs à partir de 18 h. L'investissement de Théo, Jeanne et leurs camarades ne fait que commencer !

---

**Mardi 13 décembre 2016 / Neuves-Maisons**

## Itinéraires de promenades

---

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée concernant la traversée de la commune a été évoqué lors du conseil. La Com'com Moselle et Madon veut aménager des sentiers valorisant le site de la Moselle, autour des anciennes mines. D'où la nécessité de conserver aux chemins ruraux inscrits au PDIPR « leur caractère public, ouvert et entretenu ». Or certains de ces sentiers



communaux, non entretenus, que le maire appelle « chemins des brouettes » ont été obstrués par des clôtures installées par les riverains au fil des temps. Comment les rouvrir pour éviter aux randonneurs de passer par le Point Central ? La délibération a été renvoyée à une date ultérieure. A l'ordre du jour : la signature d'une convention de coordination entre la police et la gendarmerie, avec la définition précise des missions. Le revolver équipant la police municipale a été remis à l'État en 2001. Réunion le 4 janvier à 18 h 30, lors des vœux du maire. Début 2017 sera abordé l'avenir des anciens bâtiments de l'INRS : une "chaîne éducative" regroupant le collège Callot, le lycée Tournelle et l'apprentissage des métiers du fer.

---

**Mercredi 14 décembre 2016 / Chavigny**

## Contrats et conventions

---

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Hervé Tillard.

Forêt communale. La proposition de l'ONF d'exploiter les parcelles 25 (houppier), 12 et 13 (abattage et bois d'œuvre) est votée à l'unanimité. Les travaux d'abattage et d'exploitation des grumes seront réalisés par la SARL Marchal. Les grumes seront vendues par l'ONF. Le houppier, destiné au bois de chauffage, sera vendu aux particuliers au prix de 13,50 € le stère.

Equipements campanaires. La proposition faite par Chrétien pour le contrôle des cloches et de l'horloge de 183 € HT par an jusqu'en 2019, est acceptée à l'unanimité.

Sécurité. Les nouveaux contrats de vérification des bâtiments communaux proposés Véritas pour 2017-2019 sont acceptés à l'unanimité.

MJC des Castors : suite au transfert de la MJC Lorraine-Association accueil périscolaire à la Maison Jeunesse culture des Castors, le conseil autorise le maire à signer tous documents concernant la convention, les subventions, facturations et autres documents

---

**Samedi 17 décembre 2016 / Maron**

## Débats au sein du conseil

---



### *Discussion, avant délibération.*

Lors du dernier conseil municipal de l'année, les élus ont pris plusieurs décisions. Deux points ont fait débat : le prix de la part d'affouage et la rémunération des agents recenseurs.

Les points suivants ont été adoptés :

Nouveau circuit de randonnée

La CC Moselle Madon propose un nouveau circuit de randonnée, dénommé « Tour de la CCMM ».

Il doit parcourir les 19 communes de la CCMM. De ce fait, toutes les municipalités sont concernées et doivent donner leur avis sur son tracé, avant son balisage prévu en 2017. Accord de la municipalité.

#### Un terrain pour La Palette

L'association « Mets le son », organisatrice du festival « La Palette » souhaite disposer d'un terrain pour ses activités. La mairie lui accorde l'occupation de la parcelle AH 6, à titre gratuit, à charge pour elle d'en assurer l'entretien.

#### Forêt

En ce qui concerne la gestion de la forêt, 2 points ont fait aussi l'unanimité : l'état d'assiette des coupes 2017 (leur désignation) et la vente par l'ONF des produits de ces coupes (arbre de 35 cm de diamètre, toutes essences confondues). Par contre, la décision, fixant la part d'affouage (environ 10 stères) à 80 €, a recueilli une abstention et 2 voix contre (sur 15 voix) ; les opposants souhaitant une augmentation.

#### Recensement

Autre sujet qui a fait débat : la rémunération des personnes chargées du recensement, fixée à 230 € pour le coordonnateur communal et à 650 € pour les agents recenseurs. 1 abstention.

---



# **ACTUALITES**

# **DIVERSES**

## « Devenir acteur de sa santé »

---



*Dominique Potier, député de la 5e circonscription, lance les états généraux de la santé sur son territoire.*

Quel est le but des états généraux de la santé, qui se tiendront ce soir à Colombey ?

A terme, ce chantier, qui s'inscrit dans un contrat local de santé ; vise à réduire les inégalités, agir sur notre environnement, favoriser une meilleure coopération entre professionnels. Le tout à partir d'un diagnostic posé ce soir, notamment par Claude d'Harcourt, directeur général de l'Agence régionale de santé du

Grand Est.

Quelle est l'offre de soins dans le Toulais et le Saintois ?

On est bien couvert. Le Toulais par exemple, dispose d'un hôpital de proximité performant et dont la situation est en cours de redressement grâce à une réorganisation rigoureuse, Le maillage de médecins-généralistes est aussi plutôt satisfaisant. Malheureusement, leur moyenne d'âge est élevée.

Les prochaines années s'annoncent donc difficiles. Les jeunes médecins renâclent à s'installer dans les petites communes...

Les projets de maisons médicales pluridisciplinaires constituent des réponses modernes à la problématique.

Vous souhaitez également développer les politiques de prévention ?

Benoît Vallet, le directeur général de la Santé (NDR présent ce soir également), place la prévention au cœur de la stratégie de la santé. J'ai moi-même la conviction que si on doublait les fonds destinés aux politiques de prévention, on pourrait sauver notre modèle de protection sociale ! Il faut inciter chacun à devenir acteur de sa santé. Et agir sur notre environnement. Au niveau du territoire, on pourrait lancer un projet alimentaire de circuits courts et mi-longs, par exemple, pour que tout le monde puisse mieux manger.

Propos recueillis par V.R.

---

Quelques chiffres

L'Agence régionale de santé a passé au stéthoscope le territoire de Terres de Lorraine (Toulais et sud nancéien) et livré, ce vendredi, par la voix de son directeur adjoint, Simon Kiffer, son diagnostic.

Démographie

Terres de Lorraine est le territoire le plus jeune du département. 26 % de ses habitants ont moins de 20 ans contre 23 % sur l'ensemble du département.

Décès

Les cancers représentent la première cause de décès (240 par an). Les habitants de la com'moselle et Madon sont les plus touchés. Les morts liées à l'alcool sont plus élevées que les moyennes régionale et nationale. Les décès prématurés liés à l'alcool et au tabac touchent plus particulièrement là encore la com'moselle et Madon. Les maladies vasculaires cérébrales, arrivent en 2e position (168 décès par an).

### Obésité

Le taux de surpoids et obésité sur le territoire lorrain s'élève à 14 % chez les élèves de grande section de maternelle. Il est plus faible sur Terres de Lorraine : 7,6 %.

### Accès aux soins d'urgence

Les habitants du secteur de Vezelise (6.911 habitants), soit 7 % de la population sont à plus de 30 minutes des soins d'urgence.

---